



Temps de travail : actualités

Dates : en présentiel ou à distance

- En présentiel : le mardi 23 novembre 2021
 - o de 9h00 à 12h00 - code : A3A9F 003
 - o de 13h30 à 16h30 – code : A3A9F 004
- A distance : le jeudi 2 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 – code : A3AA9 001

Lieu pour le présentiel :

Centre de gestion de la FPT de l'Ain – 145 Chemin de Bellevue – 01960 PERONNAS

A distance :

Les informations liées à la connexion seront communiquées ultérieurement aux personnes inscrites

Problématique :

Le titre II de la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 traite de la simplification et de la transformation de la gestion des ressources humaines. L'article 47 met fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale (1 607 heures). Nous proposons au cours de cette rencontre de faire le point sur la gestion du temps de travail dans les collectivités territoriales de l'Ain.

Contenu :

- La notion de temps de travail effectif,
- L'annualisation du temps de travail,
- Les congés, les RTT, le CET et les ASA,
- Le télétravail.

Publics : DRH, gestionnaires des services ressources humaines des collectivités territoriales de l'Ain

Intervenants :

Lorène DELEPAU, formatrice, ex directrice des ressources humaines de collectivités
Pierre MATHIEU, responsable des instances paritaires, Centre de gestion de la FPT de l'Ain

Contacts CNFPT :

Eric LE BORGNE Responsable d'antenne
Isabelle SALLET, Assistante formation isabelle.sallet@cnfpt.fr 04 37 62 11 63

Modalités d'inscription et logistique :

Les inscriptions sont faites obligatoirement, avant le 10/11/21, par [la plateforme d'inscription en ligne](#). Prendre contact avec votre service formation. Les frais de transport sont à la charge des collectivités. Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant.